



Résumé d'entretien : Kim Ayotte, Ville d'Ottawa

Contexte

Kim Ayotte est le directeur général des Services de protection et d'urgence de la ville d'Ottawa (la **Ville**). À ce titre, il supervise environ 2 500 employés. La directrice du service de sécurité publique, le directeur des services des règlements municipaux, le chef des pompiers et le chef du service paramédical d'Ottawa relèvent directement de M. Ayotte.

Pendant les manifestations, M. Ayotte a été régulièrement informé des questions opérationnelles par Beth Gooding, directrice du service de sécurité publique. Il informait ensuite le directeur de la Ville, Steve Kanellakos, qui à son tour informait le maire Jim Watson. Il a également fourni des mises à jour quotidiennes de la situation au maire et au conseil municipal.

Au cours de la période concernée, M. Ayotte a pris, à différents endroits, des notes manuscrites qui ont toutes été produites¹. Selon sa pratique à cet égard, qui remonte à son expérience d'enquêteur sur les incendies, les notes de M. Ayotte ne reproduisent pas textuellement toutes les conversations, mais contiennent plutôt les principaux éléments qui l'intéressaient par rapport à l'objet de l'enquête.

M. Ayotte a été interviewé par Natalia Rodriguez et Jean-Simon Schoenholz le 8 août 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Jean-Simon Schoenholz.

Le cadre d'intervention d'urgence de la Ville

Beth Gooding, directrice du service de sécurité publique, est à la tête du bureau de gestion des urgences (**BGU**) de la Ville, qui est chargé de gérer le programme de gestion des urgences de la Ville, y compris le plan d'urgence.

Le centre des opérations d'urgence (**COU**) de la Ville reçoit des informations de tous les services municipaux et se réunit pour surveiller une situation d'urgence dès qu'elle est portée à son attention. Pendant une situation d'urgence, le statut du COU peut passer de la surveillance au renforcement, du renforcement à l'activation, puis de l'activation à l'état d'urgence. Le COU, qui est composé d'agents de service de chaque département de la Ville, fonctionne sous la supervision du groupe de contrôle du centre des opérations d'urgence (**GCCOU**). Le GCCOU est présidé par le directeur municipal, Steve

¹ Les notes de M. Ayotte sont produites dans OTT00010462, OTT00010463, OTT00010464 et OTT00010465, respectivement. Une transcription des notes pertinentes prises au cours de réunions avec d'autres organisations est produite dans OTT00030059.



Kanellakos. Le COU a été créé et est passé en opérations renforcées pour répondre aux manifestations du 27 janvier 2022.

La Ville est également membre du Centre de commandement de la région de la capitale nationale (**CCRCN**). Il est composé de représentants de la Gendarmerie royale du Canada, de la police provinciale de l'Ontario, du service de police d'Ottawa, des Services de protection parlementaire, du Service canadien du renseignement de sécurité et des villes d'Ottawa et de Gatineau. Le CCRCN fait office de commandement de zone pendant les opérations de police multi-agences actives dans la région. Le CCRCN s'est mobilisé le 28 janvier 2022 pour répondre au Convoi de la liberté et a été dirigé par le service de police d'Ottawa, qui a assuré le commandement de l'incident.

INTERSECT est un groupe dirigé par le service de police d'Ottawa qui se réunit tous les mois pour surveiller les menaces dans la région de la capitale nationale (**RCN**). Il est composé de forces de l'ordre de la RCN et des villes d'Ottawa et de Gatineau. Pendant la période concernée, INTERSECT a fourni des mises à jour quotidiennes à ses membres. INTERSECT n'a pas joué un rôle de premier plan dans les opérations.

Renseignements avant l'arrivée du Convoi

M. Ayotte croit avoir appris l'existence du Convoi lorsque Beth Gooding l'a informé que la Ville surveillait cette situation. C'était entre la mi-janvier et le 21 janvier 2022. Il a ensuite reçu une notification d'INTERSECT concernant le Convoi le 21 janvier 2022. À ce stade, il était encore prévu qu'il s'agisse d'une « manifestation ordinaire ». Les services de la Ville ont été impliqués dans l'approche du Convoi dès le 14 janvier 2022, lorsque le groupe de gestion des incidents de circulation de la Ville (**GGIC**) a commencé à planifier l'arrivée anticipée du Convoi. Le GGIC aurait probablement reçu un avis du service de police d'Ottawa. Le GGIC aurait à son tour conseillé Mme Gooding.

Les premiers renseignements sur le Convoi recueillis sur les médias sociaux indiquaient qu'un petit convoi de l'Ouest canadien prévoyait un événement de sept jours se terminant par une manifestation à Ottawa pendant la fin de semaine. Le GGIC a reçu des informations similaires. Avant l'arrivée du Convoi, la Ville recevait régulièrement des renseignements du service de police d'Ottawa par le biais du GGIC. Au fil du temps, la Ville a commencé à recevoir des renseignements du service de police d'Ottawa par l'intermédiaire du COU et du CCRCN.

La Ville a reçu quelques renseignements, notamment d'une association hôtelière locale, indiquant que les manifestants prévoyaient de rester pendant une période prolongée (30 jours ou plus)². Ce renseignement a été transmis par la Ville au service de police

² 25 janvier 2022 : « Les camionneurs commencent à contacter les hôtels pour réserver des séjours d'au moins 30 jours » : OTT00000101.0001.



d'Ottawa pour validation³. Cependant, la Ville a basé sa planification et sa réponse sur l'évaluation globale du renseignement reçue du service de police d'Ottawa et sur l'évaluation de la menace par le service de police d'Ottawa, plutôt que sur des éléments d'information individuels.

Le COU et le CCRCN ont été mobilisés le 28 janvier 2022. La Ville se préparait au pire et s'appuyait sur les renseignements reçus de l'équipe de liaison avec la police (**ÉLP**) du service de police d'Ottawa. La planification de la Ville s'est concentrée sur la notification de tous les services municipaux afin de réduire les répercussions sur les services de la Ville et sur la dotation adéquate en personnel du COU.

Une réunion des agents de service du COU a eu lieu le 25 janvier 2022 afin d'obtenir des informations sur la situation de la part du service de police d'Ottawa, de discuter des activités d'atténuation, des exigences de coordination et des répercussions potentielles du Convoi sur divers services de la Ville. M. Ayotte a rencontré Steve Kanellakos et Steve Box le même jour et a décidé de fermer l'hôtel de ville au public. Il est resté fermé jusqu'à la fin de la manifestation. M. Ayotte a également fourni une mise à jour de la situation à l'équipe de direction (**ÉD**) de la Ville le 26 janvier 2022. La première mise à jour du GCCOU a été fournie par écrit le 29 janvier 2022 et la première réunion a eu lieu le 4 février 2022.

L'une des premières préoccupations de la Ville a été de maintenir une voie d'urgence à travers le centre-ville pour les véhicules des services d'urgence. M. Ayotte a confirmé que les organisateurs du Convoi avaient accepté de maintenir une voie d'urgence et qu'ils l'ont fait, pour la plupart, tout au long de la période concernée. La Ville a utilisé des barrières en béton ou des véhicules lourds pour bloquer les voies d'urgence et a remorqué tout véhicule bloquant ces voies. M. Ayotte a attribué à ce type d'activité l'augmentation du nombre de remorquages le premier jour de la manifestation.

Avant l'arrivée du Convoi, les efforts de la Ville étaient principalement axés sur les potentielles répercussions sur les services municipaux afin de les atténuer. Par ailleurs, quelques mesures ont été mises en place par la Ville avant l'arrivée du Convoi. Cela inclut notamment l'installation d'un petit nombre de toilettes portatives dans le centre-ville. La Ville a également déneigé certaines rues du centre-ville.

Une demande a été faite par le service de police d'Ottawa au personnel du groupe des services récréatifs, culturels et des installations de la Ville pour qu'une propriété de la Ville sur la route Coventry (stade RCGT) soit utilisée comme stationnement auxiliaire pour les véhicules de passagers ou de police. Cette mesure était conforme à la procédure habituelle selon laquelle le groupe des services de circulation de la Ville collabore avec la police pour obtenir un espace de débordement lorsqu'une manifestation ou un convoi est attendu. En déterminant à l'avance les sites, la police peut ensuite travailler avec les

³ Voir OTT00000070.0001.



organisateurs pour diriger le trafic vers des espaces de débordement, si nécessaire. Des biens publics et privés ont été utilisés dans le passé. Dans ce cas, le but n'était pas de permettre des séjours de longue durée. Il était prévu que les manifestants se garent à cet endroit pour décongestionner le centre-ville. Lorsqu'il est devenu évident que la propriété était utilisée par des manifestants pour y passer la nuit et comme zone de rassemblement, la Ville a demandé au service de police d'Ottawa de vider la zone (vers le 6 février 2022). Le service de police d'Ottawa a refusé en arguant que cela pourrait déclencher un conflit avec les manifestants et qu'il ne disposait pas des ressources suffisantes pour ce faire. Le service de police d'Ottawa a également fait savoir à la Ville que le groupe de manifestants installé dans le stationnement de la route Coventry avait des opinions plus extrêmes, que certains étaient déjà connus de la police et que le groupe était généralement considéré comme plus instable. C'est la seule propriété de la Ville que la Ville a autorisée à être utilisée par le Convoi.

En plus de la propriété de la Ville sur Coventry, le service de police d'Ottawa a également demandé à la Ville de l'aider à obtenir d'autres propriétés pour les parties en surnombre de la Commission de la capitale nationale (Promenade Sir-John-A.-Macdonald et Queen Elizabeth Way) et d'autres propriétés appartenant au gouvernement fédéral (1500, Bronson). En conséquence, le 1500 Bronson a été mis à disposition pour une courte période.

La réponse de la Ville au Convoi

M. Ayotte comprend que, dès le départ, la gestion des manifestations relevait entièrement de la gestion des incidents du service de police d'Ottawa. Le rôle de la Ville, y compris celui du COU et du GCCOU, était de soutenir le service de police d'Ottawa et d'atténuer les répercussions de la manifestation sur les résidents et les entreprises. Le service de police d'Ottawa est considéré comme l'agence principale au sein de l'autorité géographique de la Ville en matière d'activités de mise en application, d'opérations et de stratégie.

M. Ayotte a fait la distinction entre les manifestations (qui relèvent de la compétence de la police) et les événements spéciaux (qui relèvent de la compétence de la Ville). Bien que M. Ayotte convienne qu'il existe une zone grise, la distinction entre un événement spécial et une manifestation est fondée sur les renseignements de la police et l'évaluation de la menace. C'est au service de police d'Ottawa de déterminer ce qui constitue une manifestation.

En ce qui concerne les manifestations, le service de police d'Ottawa dispose d'un système de permis de manifestation volontaire où les manifestations prévues peuvent informer le service de police d'Ottawa de leur projet, par le biais du site Web de la Ville. Ces plans sont ensuite communiqués au groupe des événements du service de police d'Ottawa qui, avec l'aide de l'ÉLP, se coordonne avec les manifestants pour préparer leur arrivée et fournir tout soutien nécessaire de la part du service de police d'Ottawa. Dans le cas présent, le Convoi n'a pas fourni un tel avis au service de police d'Ottawa ou à la Ville, ni demandé de permis. M. Ayotte comprend que les manifestants ne sont pas tenus



d'obtenir un permis d'événement spécial de la Ville, car le droit de manifester légalement est garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*).

En ce qui concerne les événements spéciaux, les personnes qui planifient un événement doivent demander à la Ville un permis d'événement spécial. Lorsque la Ville reçoit une demande, elle ne délivrera un permis que si l'organisateur est en mesure de convaincre la Ville qu'il a mis en place des mesures pour atténuer les risques associés à l'événement. Cela peut inclure la mise en place de mesures de sécurité adéquates.

Dans le cas présent, la Ville a toujours compris que le Convoi était une manifestation soumise à la gestion et à l'autorité du service de police d'Ottawa. Les organisateurs de la manifestation n'ont à aucun moment demandé un permis à la Ville et n'ont pas non plus satisfait aux exigences onéreuses d'un permis d'événement spécial. Ils ont toujours été perçus par la Ville comme un mouvement de protestation plutôt que comme un événement spécial. Comme il s'agissait d'une manifestation plutôt que d'un événement spécial nécessitant un permis, M. Ayotte a compris que le service de police d'Ottawa était l'organisme responsable.

Toutes les décisions opérationnelles liées aux manifestations devaient être prises par le service de police d'Ottawa. Cela inclut les décisions relatives aux actions relevant normalement de la compétence de la Ville, telles que les décisions de verbaliser ou de remorquer les véhicules associés à la manifestation, d'appliquer les règlements, y compris ceux relatifs à la sécurité incendie, et de restreindre la circulation en fermant des rues. Le 29 janvier, le service de police d'Ottawa a demandé à la Ville d'ordonner aux agents municipaux de ne pas donner de contravention ou remorquer les véhicules dans la zone rouge sans l'accord de la police⁴. Plus tard, cette directive s'est étendue à tous les endroits de la Ville qu'on pouvait raisonnablement penser être associée au Convoi. À l'exception des services paramédicaux et des pompiers, le personnel de la Ville, y compris les agents municipaux, a reçu l'ordre du service de police d'Ottawa de ne pas entrer dans la zone rouge sans escorte policière. À un moment donné, une escorte policière était également requise pour les services paramédicaux, après que des actes de violence eurent été signalés par certains paramédicaux (p. ex., des pierres jetées sur les ambulances et des insultes raciales adressées aux paramédicaux).

La Ville a compris qu'agir sans l'approbation du service de police d'Ottawa pouvait interférer avec la gestion de l'incident par le service de police d'Ottawa, notamment en interférant dans les négociations entre l'ÉLP et les manifestants. Lorsqu'il existe un potentiel d'enquête criminelle et d'application administrative simultanée, la Ville s'en remet toujours au service de police d'Ottawa. Selon M. Ayotte, cela a toujours été la relation entre la Ville et le service de police d'Ottawa et se reflète dans une ancienne version du plan de gestion des urgences de la Ville. Selon lui, le service de police

⁴ OTT00001270.



d'Ottawa a l'entière responsabilité du maintien de l'ordre public, du maintien de la paix et du contrôle de la foule dans une situation de manifestation.

La Ville a compris dès le départ que l'objectif opérationnel du service de police d'Ottawa était d'éviter les décès, les blessures graves et les émeutes. L'objectif était de faire entrer et sortir le Convoi de la Ville le plus rapidement possible. M. Ayotte a expliqué que la Ville et ses fonctionnaires n'étaient pas au courant des plans du service de police d'Ottawa dans leur intégralité. Le service de police d'Ottawa communiquait des « morceaux » de ses plans opérationnels, mais jamais les détails. Le COU était le principal canal de communication entre la Ville et le service de police d'Ottawa.⁵ En particulier, Beth Gooding, directrice du service de sécurité publique, qui avait des réunions quotidiennes avec Sam Roberts, un sergent du service de police d'Ottawa.

La Ville n'a jamais érigé de barrières pour empêcher l'entrée des véhicules associés au Convoi dans le centre-ville d'Ottawa. M. Ayotte a compris du chef Sloly et du service de police d'Ottawa que l'érection de barrières porterait atteinte à la liberté de mobilité prévue par la *Charte* et que cela ne pouvait se faire sans justification légale. La décision de ne pas mettre en place de telles barrières a été prise par le service de police d'Ottawa et suivie par la Ville. La Ville a fait part de ses inquiétudes, mais le service de police d'Ottawa ne voulait rien entendre.

M. Ayotte a décelé un certain nombre d'infractions au règlement par les manifestants du Convoi. Cela comprend l'installation de structures dans les rues ou sur les trottoirs de la Ville sans permis, les feux en plein air sans permis et le bruit excessif. La Ville aurait pu appliquer ces règlements et était prête à le faire, cependant, le service de police d'Ottawa a parfois ordonné à la Ville de ne pas appliquer certains règlements, car on pensait que l'action de mise en application pourrait déclencher des émeutes et de la violence. Bien que la Ville ait parfois fait part de ses préoccupations au service de police d'Ottawa, la décision finale revenait en fin de compte au service de police d'Ottawa, sur la base des renseignements dont celui-ci disposait et que la Ville n'avait pas.

En outre, la Ville s'inquiétait de la sécurité de ses travailleurs et tout particulièrement des agents chargés de l'application des règlements. Sur la base des renseignements du service de police d'Ottawa, M. Ayotte a déclaré qu'il était au courant de zones particulièrement dangereuses, à savoir Sussex et Rideau, où des éléments criminels s'étaient établis, et la route Coventry, où certaines personnes s'étaient « assermentées elles-mêmes » pour arrêter des policiers ou d'autres personnes. Il se souvient notamment d'un incident survenu à l'intersection de Rideau et Sussex, au cours duquel des agents chargés de l'application des règlements ont été « submergés » alors qu'ils tentaient de répondre à l'installation par des manifestants d'un grand système de haut-parleurs. Bien

⁵ Les responsables de la ville ont également eu d'autres communications avec et ont reçu des briefings du service de police d'Ottawa. M. Ayotte a échangé des textos avec la chef adjointe Ferguson (OTT00030049).



que cet incident n'ait pas donné lieu à une confrontation physique, M. Ayotte se souvient qu'il a montré à quel point les situations d'application de la loi pouvaient rapidement s'intensifier.

La Ville a augmenté les amendes pour certaines infractions réglementaires et a modifié son règlement sur la marche des véhicules au ralenti pour abaisser la température auquel il s'appliquait. La Ville a également obtenu une injonction. Cependant, la mise en application est restée soumise à la direction du service de police d'Ottawa et aux contraintes de ressources.

Le maire a déclaré l'état d'urgence le 6 février 2022. M. Ayotte a expliqué que la déclaration était avant tout symbolique et destinée à faciliter les demandes d'aide à la province et au gouvernement fédéral. La déclaration n'a conféré à la Ville aucune autorité utile, car la plupart des règlements de la Ville permettent de prendre les mêmes mesures d'urgence avec ou sans déclaration d'état d'urgence.

Capacité de remorquage

En tant qu'organisme principal, le service de police d'Ottawa était responsable de l'obtention de la capacité de remorquage dont il avait besoin.

La Ville passe des contrats avec des entreprises de remorquage pour l'application des règlements municipaux. Tout au long de la période concernée, la Ville disposait d'une capacité de remorquage adéquate pour les véhicules de tourisme, y compris les camions de type « pick-up ».

Le service de police d'Ottawa a demandé l'aide de la Ville pour tenter d'obtenir une capacité de remorquage pour les véhicules lourds. La Ville ne disposait que de trois véhicules de remorquage lourds disponibles auprès d'OC Transpo. Ils sont utilisés pour remorquer les autobus de la Ville. Au départ, OC Transpo ne voulait pas donner son accord pour leur utilisation, car ils sont nécessaires pour les activités d'OC Transpo. Ils ont fini par accepter de les prêter, mais ne pouvaient pas fournir d'opérateurs, car les opérateurs d'OC Transpo ne sont pas formés pour remorquer des véhicules autres que des autobus. Finalement, le service de police d'Ottawa n'a pas utilisé les véhicules de remorquage d'OC Transpo.

Le CCRCN s'est renseigné auprès de ses entrepreneurs, d'autres municipalités et du ministère des Transports sur la capacité de remorquage des gros véhicules. Le personnel de la Ville, au sein du groupe des Services des règlements municipaux, a fourni de l'aide au CCRCN en contactant les entreprises figurant sur la liste des offres permanentes de la Ville et d'autres. Au départ, les entrepreneurs de la Ville et les autres ont refusé de fournir une capacité de remorquage lourde. Beaucoup ont cité la sécurité des employés comme raison de leur refus. M. Ayotte n'est pas au courant de la manière dont le service de police d'Ottawa a finalement trouvé la capacité de remorquage pour l'enlèvement des véhicules lourds.



Demandes de soutien

À la demande du service de police d'Ottawa au COU, M. Ayotte a demandé l'aide de Services publics et Approvisionnement Canada pour protéger le cénotaphe après la profanation du Monument commémoratif de guerre. Toute demande auprès des autorités fédérales ou provinciales se faisait sur instruction du service de police d'Ottawa.

La Ville a soutenu les efforts du service de police d'Ottawa pour obtenir plus de ressources. M. Ayotte a assisté à deux réunions trilatérales avec le gouvernement fédéral (l'Ontario était invité, mais n'a assisté à aucune des deux), ainsi qu'avec le directeur municipal, Steve Kanellakos et le chef Sloly. Au cours de ces réunions, le chef Sloly a indiqué que le service de police d'Ottawa avait besoin de plus d'agents avant de pouvoir activer son plan. Il a demandé 1 800 agents. M. Ayotte ne sait pas si ce nombre d'agents a été reçu. Le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* n'a pas été discuté.

M. Ayotte se souvient que la GRC a dit qu'elle envoyait plus d'agents à Ottawa, et que le chef Sloly a expliqué que ces agents n'étaient pas envoyés à Ottawa pour soutenir le plan opérationnel du service de police d'Ottawa. Ils protégeaient plutôt les biens fédéraux comme la Colline du Parlement, les propriétés de la Commission de la capitale nationale et les ambassades. Ils n'ont pas aidé à l'exécution du plan du service de police d'Ottawa. M. Ayotte se souvient que le chef Sloly demandait continuellement 1 800 agents pour que le service de police d'Ottawa puisse « faire ce qu'il a finalement fait ».

Accord avec les organisateurs du Convoi

M. Ayotte a contribué à la mise en œuvre de l'accord conclu par le maire avec les organisateurs de la manifestation pour déplacer les véhicules des zones résidentielles vers la rue Wellington. Il n'a appris l'existence de l'accord qu'après sa conclusion. Le service de police d'Ottawa avait approuvé ce plan.

M. Ayotte a rencontré les leaders de la manifestation, ainsi que Steve Kanellakos et Robert Drummond, un officier du service de police d'Ottawa, pour planifier la logistique du déménagement le 13 février 2022. Par conséquent, le 14 février 2022, une quarantaine de camions ont été déménagés des zones résidentielles vers Wellington. Le déménagement a nécessité une coordination entre les organisateurs de la manifestation, les fonctionnaires de la Ville et le service de police d'Ottawa.⁶ Lorsque les camions ont quitté les zones résidentielles, ces zones ont été sécurisées par le service de police d'Ottawa et n'ont jamais été reprises par les manifestants par la suite. La Ville a considéré l'opération comme un succès. Le lendemain, le service de police d'Ottawa a pris la

⁶ M. Ayotte a coordonné avec Chris Barber (OTT00030032 - OTT00030034, OTT00030037, OTT00030039) et le surintendant Drummond (voir OTT00030048) par message texte.



décision opérationnelle de mettre fin à la mise en œuvre de l'accord. La raison est inconnue de M. Ayotte.

Répercussions sur la Ville

L'hôtel de ville et ses différents guichets de service ont été fermés pendant toute la durée de la manifestation. Les lignes d'OC Transpo traversant le centre-ville ont dû être réorientées et Paratranspo a rencontré des difficultés pour se rendre auprès de certains usagers du centre-ville. Les répercussions ont également été importantes pour les services sociaux et communautaires de la Ville, qui ont dû reloger certains résidents recevant des soins à domicile. En plus d'un nombre élevé de faux appels au 911, les services d'incendie ont également reçu des appels inappropriés et le 311 a également été touché. La Ville a dû fermer des centres de vaccination, une bibliothèque publique et deux garderies. M. Ayotte est au courant que le maire Jim Watson a reçu des menaces de mort. M. Ayotte et sa famille ont également reçu des menaces de mort. À la connaissance de M. Ayotte, aucun résident d'Ottawa n'est décédé ni n'a été blessé à cause du Convoi.

Le coût total du Convoi pour la Ville s'élève à 7 060 717 \$. À cela s'ajoutent les coûts du service de police d'Ottawa. Le coût pour les entreprises du centre-ville est estimé à des millions de dollars par jour.

Démission du chef Sloly

M. Ayotte n'a pas été informé de la démission du chef Sloly et n'a pas été consulté sur la question. Il n'a pas d'opinion sur la démission du chef Sloly, mais a noté qu'après sa démission, le service de police d'Ottawa a commencé à communiquer plus d'informations avec la Ville. Il ne sait pas pourquoi il en est ainsi.

Leçons apprises

M. Ayotte a expliqué que pour les manifestations ultérieures, notamment Rolling Thunder et la fête du Canada 2022, la Ville a bloqué les routes menant au centre-ville pour empêcher les manifestants d'entrer avec leurs véhicules. Bien que ces mesures soient très coûteuses et nécessitent beaucoup de ressources, elles ont très bien fonctionné selon lui.